

**ADAPTATIONS SALARIALES :**  
**modifications MENSUELLES**  
 Septembre 2025

Liste définitive - Version n° 2

CP		Modification		
N°	Nom	Type	Précisions	Effet
111.01	Transformation industrielle des métaux	Eco-chèques	Eco-chèques à calculer avec les paies de septembre	01-09-25
111.02	Transformation artisanale des métaux	Eco-chèques	Eco-chèques à calculer avec les paies de septembre	01-09-25
111.03	Montage de ponts & charpentes	Eco-chèques	Eco-chèques à calculer avec les paies de septembre	01-09-25
209.00	Fabrications métalliques - employés	Eco-chèques	Eco-chèques à calculer avec les paies de septembre	01-09-25
303.01	Production de films	Neutralisation	<b>Indexation négative neutralisée:</b> - des salaires minima et effectifs	01-09-25
322.01	Titres-services	Prime	Octroi d'une <b>prime compensatoire</b> pour la période de 03/2025 à 06/2025 compensant l'augmentation conventionnelle. Travailleurs bénéficiaires : travailleurs ayant des prestations en région wallonne et/ou flamande pendant la période de référence.	01-09-25
322.01	Titres-services	Augm. conv.	<b>Au 01/07/2025</b> , augmentation de <b>0,77€/heure</b> pour les minima et les effectifs pour les prestations payées avec des titres-services wallons et flamands.	Rétroactif
326.00	Gaz & électricité	Indexation	<b>Indexation de 0,1587 % :</b> - des salaires minima précédents - de l'indemnité d'inconfort - de la prime de secourisme	01-09-25
330.01.10 (Fédéral) IFIC	Hôpitaux privés	Prime	<b>IFIC</b> : octroi du complément de spécialisation aux infirmiers porteurs d'une qualification professionnelle particulière (QPP) ou d'un titre professionnel particulier (TPP).	01-09-25
330.01.10 (Fédéral) non IFIC	Hôpitaux privés	Prime	<b>NON-IFIC</b> : octroi de la prime annuelle aux infirmiers porteurs d'une qualification professionnelle particulière (QPP) ou d'un titre professionnel particulier (TPP).	01-09-25
330.01.20 (RW & BXL) IFIC	Maisons de repos & de repos et de soins	Prime	<b>IFIC (RW uniquement)</b> : octroi du complément de spécialisation aux infirmiers porteurs d'une qualification professionnelle particulière (QPP) ou d'un titre professionnel particulier (TPP).	01-09-25
330.01.20 (RW & BXL) non IFIC	Maisons de repos & de repos et de soins	Prime	<b>NON-IFIC (RW et BXL)</b> : octroi de la prime annuelle aux infirmiers porteurs d'une qualification professionnelle particulière (QPP) ou d'un titre professionnel particulier (TPP).	01-09-25
330.01.30 (Fédéral) IFIC	Soins à domicile	Prime	<b>IFIC</b> : octroi du complément de spécialisation aux infirmiers porteurs d'une qualification professionnelle particulière (QPP)	01-09-25

CP		Modification		
N°	Nom	Type	Précisions	Effet
Apprentis/Stagiaires	Apprentis/Stagiaires	! Info new's	<i>Passage à l'année supérieure</i> uniquement sur base d'un écrit du client : - Apprenants en alternance OAO (RF) : au 01/09	01-09-25
CAP	CAP en Région Wallonne (AVIQ)	Indexation	<b>Les CAP</b> en Région Wallonne (AVIQ) uniquement sont indexés suivant la commission paritaire à laquelle ils sont rattachés.	01-09-25
CEP	Congés éducation payés	Indexation	<i>Indexation du plafond salarial des congés-éducation</i> payés pour la période <u>du 01/09/2024 au 31/08/2025</u> : <b>3714 €</b>	01-09-25
CIP	Convention d'immersion professionnelle	Indexation	<i>Indexation des indemnités pour les bacheliers et les masters en alternance dans le cadre d'une CIP</i> (statut ONSS spécial A5) Montants indexés le 14/09 de chaque année A appliquer àpd 1er jour de l'année académique, soit le lundi suivant le 14/09	01-09-25